

D/CC.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-68 du 8 Mars 1976

portant Inscription au Tableau d'Avancement  
pour l'Année 1976 des ~~Sous-Officiers~~ des Forces  
Armées Populaires du BENIN.

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1976 ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance n° 76-6 du 26 Janvier 1976 en ses dispositions relatives aux F.A.P. ;

VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Populaires du BENIN ;

VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant Statut Général des Personnels Militaires des FAP et l'Ordonnance N° 70-15/D/DN du 16 MARS 1970 qui l'a modifiée ;

VU l'Arrêté n° 492/DSFA du 11 Septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale du BENIN ;

VU le Décret n° 392/PR-DN du 26 Décembre 1968, portant Statuts Particuliers du personnel militaire de la Gendarmerie Nationale du BENIN ;

VU le Décret n° 71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des personnels militaires en différents Corps ;

SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;

LE Conseil des Ministres entendu,

D E C E T E

ARTICLE 1er : Sont inscrits au Tableau d'Avancement pour l'Année 1976, les personnels militaires dont les noms suivent :

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT.

I.- GENDARMERIE NATIONALE :

Les Adjudants-Chefs :

- TIAMOU N. Lucien,
- ATANHLUETO Toussaint.

...../.....